

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 26 septembre 2019

N° de délibération : 2019-22-CS	
CADRE :	Ressources Humaines
OBJET :	Recrutement d'un Directeur et actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS		X		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI		X		Pouvoir donné à M. Bernard MAUZÉ
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Seize délégués étant présents ou représentés, représentant trente-huit droits de vote sur quarante-huit (79,2 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que le Directeur de Charente Numérique fera valoir ses droits à la retraite à échéance de son nouveau contrat et qu'il convient de tenir compte des délais de recrutement pour assurer à terme son remplacement ;

Considérant que par délibération n° 2019-15-CS en date du 6 juin 2019, le Comité syndical a décidé la création d'un poste de Directeur remplaçant avec une prise de poste qui interviendra en début d'année 2020 ;

Considérant qu'il est proposé pour ce poste, au regard des contraintes de recrutement existantes aujourd'hui sur ce type de profil, d'élargir les grades de recrutement qui ont été ciblés aux grades d'ingénieur en chef hors classe et d'administrateur hors classe ;

Considérant qu'il est proposé, au vu de l'ensemble des éléments exposés, d'actualiser le tableau des effectifs ci-après :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Directeur de Charente Numérique	A+ ou A	Ingénieur en chef hors classe, Ingénieur en chef, Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Administrateur hors classe, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	Janvier 2020	Temps complet	organisation de la gouvernance et du fonctionnement du syndicat, - organisation des relations et de la contractualisation avec les différents partenaires du programme, - élaboration des projets d'aménagement numérique et des actions de communication et commerciales liées à la mise en service des réseaux, - élaboration du budget et de la prospective financière, - élaboration et exécution du programme de travaux à réaliser, - assure les responsabilités technique et administrative des travaux menés.

L'emploi de Directeur sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A+ (filière technique : ingénieur en chef hors classe ou ingénieur en chef ou filière administrative : administrateur hors classe ou administrateur) ou A (filière technique : ingénieur hors classe ou ingénieur principal ou administrative : attaché hors classe ou attaché principal) sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau bac + 5 et d'une expérience dans le domaine des réseaux de communications électroniques.

DECIDE :

- **d'approuver les modalités de recrutement pour le poste de Directeur remplaçant du Syndicat sur la base des éléments d'information visés dans le présent rapport ;**
- **d'actualiser et d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à procéder à toutes les formalités afférentes.**

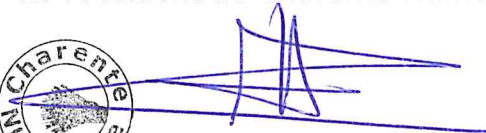
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE				X
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE	X			
M. Christophe RAMBLIERE Suppléant de M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI (pouvoir donné à M. Bernard MAUZE)	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Eric COUVIDAT Suppléant de M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Madame Marie Henriette BEAUGENDRE et Messieurs Xavier BONNEFONT, Jean-Michel BOLVIN sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique


Jacques CHABOT



ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2019-22-CS**Comité syndical du 26 septembre 2019****Année 2019 : tableau des emplois permanents**

Emplois permanents	Grade (s) correspondant(s)	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Directeur de Charente Numérique	Ingénieur en Chef (à compter du 1 ^{er} juillet 2019)	A+	1	1	Temps complet
Directeur de Charente Numérique (en remplacement du poste actuel)	Ingénieur en Chef hors classe, Ingénieur en Chef, Ingénieur hors classe, Ingénieur principal, Administrateur hors classe, Administrateur, Attaché hors classe, Attaché principal	A+ ou A	0	0	Temps complet
Référent technique et système d'information géographique (SIG)	Adjoint technique	C	1	1	Temps complet
Contrôleur de travaux	Agent de maîtrise	C	1	1	Temps complet

Année 2019 : tableau des emplois non permanents

Emplois non permanents	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Ingénieur(e) apprenti(e)	1	0	Temps complet (0,5 ETP) jusqu'au 30 avril 2019
Assistant contrôleur des travaux (CAE - PEC)	1	1	Temps complet (à compter du 1 ^{er} juillet 2016)